



Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental
Hôtel du département
2 avenue du Parc
CS 20201
95 032 CERGY-PONTOISE

Paris, le 3 février 2025

PIERRE BARROS

Réf : PB/AT-SD/02-2025

Madame la Présidente,

Chère Marie Christine,

**SENATEUR
DU VAL D'OISE**

**COMMISSION DES
FINANCES**

**DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE**

**CONSEILLER MUNICIPAL
DE FOSSES**

**CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE
ROISSY
PAYS DE FRANCE**

Je viens par la présente, comme l'ont sans aucun doute fait de nombreux élus du territoire, vous alerter sur une situation insoutenable pour de nombreuses familles : celle de la modification au 1^{er} janvier 2025 des conditions de versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dans notre département.

Par un courrier daté du 23 décembre 2024, vous avez informé les bénéficiaires de la PCH de la réduction de la prise en charge des aides nécessaires à leur maintien à domicile.

Au-delà du choix de la date, qui laisse perplexe, c'est une mesure qui vient acter l'isolement de nombreuses personnes en situation de handicap qui vivent aujourd'hui à domicile ; tant celles-ci sont en incapacité d'assumer ce désengagement financier de la part du département.

Les contraintes budgétaires sont colossales pour nos collectivités. J'en connais l'ampleur et je mesure chaque jour les dégâts qu'occasionnent les projets de loi de finances que nos gouvernements successifs élaborent pour notre service public. C'est pourquoi j'ai à cœur de défendre, chaque jour, au Sénat, un budget plus juste pour les français et pour nos collectivités.

Je conçois que les moyens aujourd'hui alloués aux Départements forcent à revenir sur des politiques volontaristes inscrites depuis des décennies. Les choix sont difficiles. Cependant, ils ne peuvent humainement se réaliser au détriment des personnes en situation de handicap. C'est une double peine intolérable pour les familles et pour les personnes concernées.

Je souhaite vivement que vous puissiez revenir sur cette décision. Par ailleurs je regrette que celle-ci ait été prise sans même en informer les services communaux, pourtant en contact direct avec les associations et les familles concernées.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire à ce sujet et je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes sincères salutations,

Amicalement,

Pierre BARROS